

À Propos du Tri

Le journal du SICTOM de la Bièvre

Un geste de tri simplifié : encore plus d'emballages collectés !

La simplification des consignes de tri porte ses fruits.

Nous constatons une hausse des performances de tri sur notre territoire (+ de 10 % par an) et je tenais sincèrement à remercier l'ensemble des habitants qui pratique ce geste de tri au quotidien.

Pour autant, nous devons continuer de progresser car trop d'emballages sont encore mélangés aux ordures ménagères (dans la poubelle grise). Il en est de même dans les bennes d'encombrants de déchèteries dans lesquelles de nombreux déchets valorisables ne devraient plus être présents tels que les cartons, le bois, l'acier (qui doivent être déposés dans les bennes appropriées).

De petits gestes, me direz-vous, et pourtant tellement importants pour la protection de notre cadre de vie.

Il me paraît opportun de rappeler que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

Seul, le recyclage n'est pas suffisant pour limiter la consommation de ressources naturelles non renouvelables. Il est donc indispensable de changer certaines de nos habitudes d'achat pour entrer dans une économie de sobriété. La réduction de la production de déchets et le recyclage sont complémentaires.

Nous pouvons essayer de limiter nos emballages en achetant des produits en vrac, éviter les produits jetables et donner notre préférence à des produits durables, boire l'eau du robinet, réduire le gaspillage alimentaire en gérant mieux notre frigo.

Avec la vente de composteurs individuels, la prévention est un objectif majeur que le SICTOM développe depuis maintenant 20 ans. Limiter le poids de notre poubelle, c'est limiter notre impact sur l'environnement.

Je vous encourage vivement à trier et à composter la partie biodégradable de vos déchets (épluchures de légumes, pelures de fruits, fleurs fanées...). Cette valorisation naturelle, faite à la maison, permet d'économiser des coûts de collecte et de traitement (1/3 du poids de nos déchets peut être composté).

Merci à toutes et tous pour votre engagement.

Bonne lecture !



André Gay
Président du SICTOM

2021 : un bilan très positif pour le tri !

Les quantités recyclées, tous matériaux confondus (verre, emballages et papiers), ont progressé de 12 % en 2021 en comparaison de 2020.

Merci à tous les trieurs !



Les matériaux triés sur le territoire du SICTOM de la Bièvre rejoignent le centre de tri de Saint-Priest (69) avant d'être dirigés vers les usines de recyclage. A titre d'exemple :

- **les journaux** rejoignent la papeterie Norske Skog à Golbey dans les Vosges,
- **le verre** est transporté à la verrerie O-I France à Labégude en Ardèche.

Retrouvez toutes les filières de recyclage sur notre site internet : www.sictom-bievre.fr

Rappelons que le tri :

- crée des emplois locaux,
- permet des économies de matières premières et d'énergie,
- participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le renouvellement du parc de conteneurs et l'ajout de nouveaux points sur le territoire du SICTOM ont contribué à cette progression importante des tonnages collectés sur les 4 communautés de communes.

Parallèlement, les quantités d'ordures ménagères traitées par le SICTOM ont légèrement diminué (- 1%).

Trier, composter et réduire les ordures ménagères sont 3 gestes indissociables et essentiels pour protéger notre cadre de vie et également pour maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers.

Rappelons que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités polluantes) est appliquée sur chaque tonne d'ordures ménagères traitée et que cette taxe continue d'augmenter au fil des ans (37 € / tonne en 2021 contre 45 € / tonne en 2022).

Les déchets interdits dans la collecte sélective :



1 seul conteneur jaune pour le tri des emballages et des papiers



Dans un objectif de simplification, tous les emballages et les papiers seront désormais réunis dans le même contenant de tri jaune. Le SICTOM a attribué le tri des emballages à l'entreprise PAPREC à proximité de Lyon. Ce centre de tri récent répond aux nouvelles normes et permet de trier par famille tous les matériaux issus des contenants jaunes et **également tous les papiers**. Cette nouvelle consigne tend à se déployer partout en France dans un but d'harmonisation du geste de tri. Nos voisins Grenoblois, Lyonnais et Royans Vercors communauté ont déjà passé le cap !



N'oublions pas que les petits emballages métalliques sont également acceptés (capsules, papier aluminium, bouchons, tubes...).

À partir du 1^{er} avril 2022,

le tri se simplifie, 100% des papiers et des emballages vont dans le molok® jaune.

Papier/cartonnette
Tous les papiers, enveloppes, cartonnettes ou cartons fins, briques alimentaires...

Métal
Tous les emballages métalliques et en aluminium (canettes, capsules de café, conserves, aérosols vides...)

Plastique
Bouteilles et flacons avec leur bouchon, sacs plastiques fins, pots de yaourt, tubes de dentifrice, barquettes en polystyrène...

EMBALLAGES/PAPIERS

www.vercors.org

Massif du Vercors COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Sont joints à ce journal un mémo-tri qui rappelle les consignes de tri (gardez-le bien !) et un courrier d'accompagnement présentant les objectifs de ce changement qui va dans le sens de la simplification du geste de tri.

On compte sur vous !

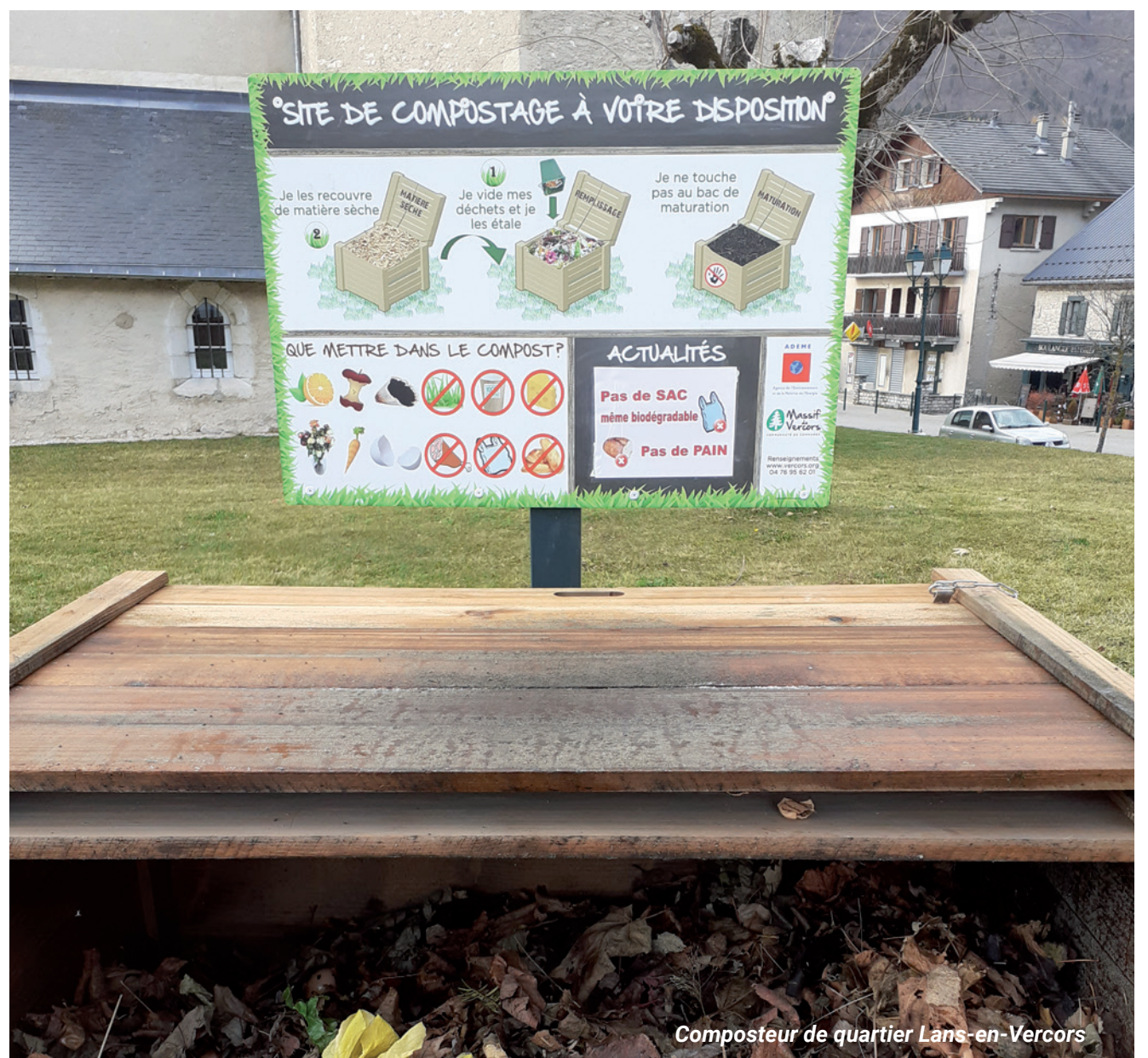
Réduire notre production d'ordures ménagères en compostant !

Individuel, collectif, de quartier, l'offre de services concernant le compostage des épluchures et restes alimentaires s'étoffe d'année en année.

En 2022, la Communauté de Communes testera une alternative au compost classique à destination des restaurateurs, ce qui permettra de recycler tous les déchets organiques y compris les restes alimentaires difficilement compostables en collectif (viande, poisson).



En proposant ce nouveau service aux professionnels de la restauration, la Communauté de Communes du Massif du Vercors contribue à la réduction des ordures ménagères enfouies.



Composteur de quartier Lans-en-Vercors

Réduire et traiter les ordures ménagères

Le SICTOM de la Bièvre gère les installations de traitement des ordures ménagères regroupées sur le site de Penol.

Une fois collectées, les ordures ménagères vont être dirigées vers un système de tri mécano-biologique qui permet de séparer les matières fermentescibles des autres matières.

Cette opération permet de réduire de 30 % les quantités définitivement stockées au sein de l'Installation de stockage des déchets non dangereux.

Ce système permet aussi de prolonger la durée de vie du site.

Ce site répond aux normes réglementaires en vigueur et permet de valoriser le biogaz produit lors de la dégradation des ordures ménagères.

Pour réduire les ordures ménagères, chacun peut aussi participer à cette démarche en :

- adoptant de nouveaux gestes de consommation (**limiter le gaspillage alimentaire, éviter les produits à usage unique, réduire les emballages...**)
- pratiquant le **compostage**.



Des journées portes ouvertes se préparent pour septembre 2022. Restez informés sur : www.sictom-bievre.fr

Rappel des déchets acceptés en déchèteries

Le printemps revient avec bientôt des déchets de jardin à gérer, des déménagements et des travaux !

14 déchèteries sont accessibles aux habitants du territoire du SICTOM de la Bièvre pour déposer déchets verts, encombrants, toxiques et + encore.

Les déchets acceptés sont :

Si vous avez un doute, demandez au gardien, il est là pour ça !



Batteries



Bois



Emballages recyclables



Gravats



Métaux



Verre



Huile de vidange



Cartons



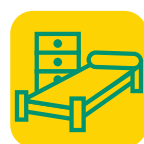
Piles



Déchets verts



Papiers



Mobilier



Textiles



Encombrants



Bâches plastiques



Cartouches d'encre



Pneumatiques (particuliers uniquement)



Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



Plaques de plâtre



DEEE



Huiles de frites



Polystyrène



SONT STRICTEMENT INTERDIT, les déchets présentant des risques pour la santé et la sécurité des personnes (*amiante, produits chimiques industriels, cadavres d'animaux, déchets hospitaliers, carcasse de voiture ...*)

Vos recycleries

RECYCLERIE à Villard-de-Lans,
sous le centre aquatique
Mercredi : 14h - 17h - Samedi : 8h30 - 12h
Uniquement dépôt mardi / vendredi : 8h30 et 10h
✉ larecyclerie@vercors.org
☎ T. 06 41 51 52 92

RECYCLERIE TEXTILE « les Chiffonnières »
à Villard-de-Lans à côté de la déchèterie
Lundi et mercredi : 14h - 17h - Samedi : 10h - 13h
Facebook : **les chiffonnières**

RECYCLERIE « Souk à Malices »
à Autrans,
derrière « Les Saveurs des Hauts Plateaux »
Mardi : 17h - 19h - Mercredi : 14h - 17h
Samedi : 9h30 - 12h30
✉ soukamalices@gmail.com
Facebook : **souka.malice**

Pour toute information sur les déchèteries, contactez votre communauté de communes.

Des idées pour valoriser ses déchets de cuisine et de jardin naturellement



Le compostage est le procédé le plus répandu pour valoriser naturellement ses déchets biodégradables mais d'autres solutions existent.

En appartement, le lombri-compostage

Peu encombrant, le lombricomposteur est une solution idéale pour valoriser ses épluchures et pelures de fruits en appartement. Les vers vont se nourrir des restes de repas. Le « thé » obtenu après dégradation de la matière est un excellent et puissant engrais pour les plantations d'intérieur.



Le compostage partagé

Participez à une action collective en portant vos biodéchets sur le site de compostage partagé avec vos voisins. Enrichissant et convivial, vous pourrez également récupérer de l'amendement pour vos plantes d'intérieur ou de balcon.



Et si on achetait des poules ?

Les poules mangent à peu près tous les restes de repas. Fini les aliments jetés à la poubelle !

Et tout au long de l'année, elles pondent des œufs (environ 250 à 300 par an).

Point commun entre les vers et les poules : ils nous aident à réduire nos déchets mais attention, ce sont des animaux qui demandent de l'entretien toute l'année. Ils ne prennent pas de vacances ! Il convient donc de réfléchir avant de s'engager.



Pour valoriser mes déchets de jardin, je peux également utiliser d'autres techniques :



Le paillage : pratique pour protéger les arbustes du froid.



Le mulching : en laissant les tontes de pelouse au sol, on maintient la fraîcheur du sol pendant l'été et on évite les arrosages.



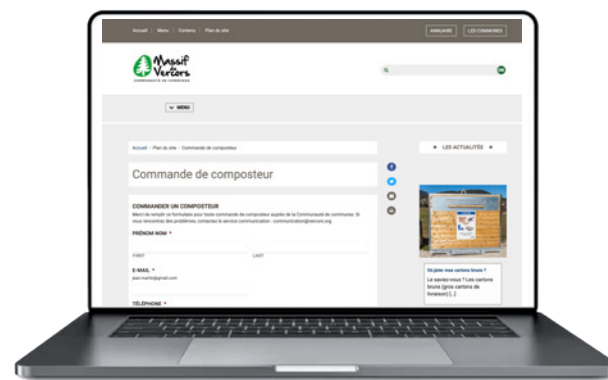
Le broyage des végétaux qui permet d'en réduire le volume et de les valoriser. Les déchets broyés pourront alors être ajoutés au compost.

Commandez votre composteur individuel ou trouvez un composteur de quartier sur www.vercors.org :

Attention ! de nombreux bons de commandes et chèques ont été envoyés par erreur à l'adresse du SICTOM de la Bièvre lors de la précédente édition d'A propos du tri.

Pour les habitants du Vercors, rendez-vous sur www.vercors.org / rubrique environnement / réduire ses déchets et composter : après avoir rempli en ligne le formulaire « commander un composteur », vous serez recontacté par mail pour venir chercher votre composteur et connaître les bons gestes.

N'envoyez aucun règlement, une facture vous sera adressée après la livraison.



<https://www.vercors.org/plan-du-site/commande-de-composteur/>

Vos questions : jereduismesdechets@vercors.org



www.sictom-bievre.fr

nos partenaires :

